

Création en cours 2^{ème} édition

Mise en œuvre et accompagnement des projets

PRESENTATION

En 2017- 2018, ce sont 150 projets portés par plus de 190 artistes de toutes les disciplines artistiques qui seront soutenus et accompagnés par les Ateliers Médicis. Les projets d'écriture, de recherche et de création artistique intègrent un volet de mise en partage et de transmission dans 150 écoles (primaires ou collèges) réparties sur l'ensemble du territoire français en métropole et Outre-mer.

PILOTAGE

Les Ateliers Médicis assurent le pilotage et la mise en œuvre du dispositif. A cet effet, en concertation avec les deux ministères, sont organisés des temps d'échanges, de réflexion et de décision ainsi que des réunions régionales en lien avec les services déconcentrés des deux ministères.

Le pilote prend toute mesure de nature à assurer la conduite et l'évaluation du dispositif dans de bonnes conditions dans le respect des missions dévolues aux différents partenaires.

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

- **Phase préparatoire des projets : novembre à décembre 2017**

Pendant cette période, les artistes sont accompagnés par les Ateliers Médicis afin de traduire de façon concrète leurs intentions en termes de recherche et de création, de préciser l'articulation générale de leur résidence, de retravailler le budget, le calendrier global, et les aspects pratiques de mise en œuvre des projets. Les artistes ont été contactés dès l'annonce des résultats le 20 octobre dernier.

Cette phase comprend également le traitement administratif et le conventionnement en décembre avec les artistes, dans la perspective du démarrage effectif des projets dès janvier 2018.

Début novembre à mi-novembre, les Ateliers Médicis assurent la mise en relation entre artistes et directeurs d'établissements scolaires afin de préciser les modalités de mise en œuvre des temps de transmission. L'artiste et les enseignants s'accordent sur le calendrier du projet, en tenant compte des disponibilités de l'artiste, de l'équipe pédagogique et des élèves. Chaque partie aura reçu au préalable un mode d'emploi précisant les modalités de mise en œuvre et les démarches administratives ainsi que des fiches artistes/écoles.

Un dialogue est ainsi engagé entre l'artiste et les enseignants, accompagnés le cas échéant par l'équipe de circonscription (IEN, conseiller pédagogique de circonscription ou départemental en charge de l'éducation artistique et culturelle).

De décembre 2017 à janvier 2018, des réunions régionales sont organisées et animées conjointement par les Ateliers Médicis et les Drac. Ces réunions auxquelles sont conviés les artistes, les représentants de l'EN et le cas échéant les ESC et acteurs locaux (structures culturelles, collectivités) permettront d'échanger sur les projets afin de favoriser leur ancrage territorial. La date et l'invitation sont établis en concertation entre chaque DRAC et les Ateliers Médicis.

- **Déploiement des projets sur les territoires : janvier à juin 2018**

Les Ateliers Médicis conseillent et accompagnent les artistes pour la mise en œuvre de leur projet et assurent un suivi opérationnel et administratif sur toute la période. Les Ateliers Médicis restent un interlocuteur privilégié des écoles partenaires pour l'accueil des artistes et les temps de transmission. A partir du mois d'avril, des visites des projets sont organisées par les Ateliers Médicis sur différents temps des résidences (travail personnel de l'artiste, temps de partage avec les enfants, restitution).

Sur les temps de présence au sein des établissements scolaires, les équipes pédagogiques sont en charge d'encadrer la relation des élèves avec le ou les artistes, et de créer les conditions du réinvestissement pédagogique de la rencontre au bénéfice des élèves et au-delà de l'établissement. Les directeurs peuvent s'appuyer sur leurs référents pédagogiques à l'échelle du territoire.

Des temps de dialogue et de rencontre sont prévus au niveau régional entre les différents acteurs du projet : artistes, écoles et partenaires : DRAC, réseau de l'éducation nationale (DAAC, DASEN, IEN, conseillers pédagogiques), structures culturelles d'appui, collectivités territoriales, afin de favoriser la coopération et l'ancrage local des projets.

Les Conseillers DRAC articulent le projet avec les partenaires du territoire, et notamment les différentes collectivités territoriales. Ils accompagnent et conseillent les artistes dans une perspective de mise en réseau et d'ancrage territorial, encouragent un dialogue avec les structures culturelles et contribuent éventuellement à identifier des suites en termes de production et de diffusion des projets de recherche et de création. La DRAC propose éventuellement une structure culturelle d'appui qui pourra accompagner l'artiste sélectionné en matière de professionnalisation et de transmission auprès d'un public scolaire.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- **Novembre 2017 :**
 - Mise en relation des artistes et des écoles d'accueil pour assurer la finalisation des projets par les Ateliers Médicis
 - Prise de contact avec les artistes
 - Envoi de la documentation : mode d'emploi, charte, fiches artistes/écoles

- **Décembre 2017 – janvier 2018 :**
 - Réunions régionales pour assurer l'ancrage territorial des projets co-organisées et co-animées par les Ateliers Médicis et les DRACs
 - Accompagnement logistique et administratif (conventionnement) par les Ateliers Médicis
 - Evènement de lancement de la nouvelle promotion (date et lieu à définir)

- **Janvier 2018 – juin 2018 :**
 - Mise en œuvre des projets et déploiement sur les territoires
 - Suivi des projets par les Ateliers Médicis et les différents partenaires sur les territoires (DRAC, Daac, etc.)

- **Avril 2018 – juin 2018 :** Visites in situ des projets et résidences par les Ateliers Médicis

- **Juin 2018 :** Clôture de la promotion 2017-2018